

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siege départemental** de l'exercice clos le 31 août 2024, qui dégage un excédent de **7 650,98 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	27 999,72			27 999,72
Agencements & aménagements divers	505,33			505,33
Matériel de transport				
Matériel informatique	17 201,90			17 201,90
Mobilier de bureau	4 897,27			4 897,27
Immobilisations en cours				
Total	50 604,22			50 604,22

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions : Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	27 686,08	123,72		27 809,80
Agencements & amén. divers	10%	340,62	164,71		505,33
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	17 133,96	67,94		17 201,90
Mobilier de bureau	20%	4 897,27			4 897,27
		Total	50 057,93	356,37	50 414,30

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

FEDERATION (agendas, livret du Maître, cahiers de comptes ...)	3063.10
PROTOSFILM (rouleaux adhésif pour couverture)	309.68
Kits pédagogiques Portés Disparus	<u>3110.00</u>
TOTAL	6971.63

4. Coopératives et usagers divers : Néant

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE	710,26
AD Aude	<u>30,95</u>
	741,21

6. Autres créances

Trop versé AG2R	875,00
-----------------	---------------

7. Trésorerie

PARTS SOCIALES BPS	6 075,00
BANQUE DU SIEGE DEPARTEMENTAL	178 408,22
CB BPS du SIEGE DEPARTEMENTAL	188,29
COMPTE ERASMUS SIEGE	17 523,00
CREDIT COOP	1 107,63
CHEQUES POSTAUX DU SIEGE DEPARTE	7 573,87
LIVRET A - BPS	82 963,69
Intérêts courus à recevoir LIVRET A	1 680,01
INTERETS COURUS A RECEVOIR - BPS	1 605,19
TRÉSORERIE	297 124,90

10. Charges constatées d'avance

Abonnements divers : Cahiers Péda, Microsoft, MTM LOC	<u>266.85</u>
	266.85

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige coopérative Boussiron				
Provisions pour risques				
Projet Poésie		5 500,00		5 500,00
Engagement de retraite du personnel (1)	3 073,47	67,30		3 140,77
Provisions pour charges	3 073,47	67,30		8 640,77
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 073,47	67,30		8 640,77
Dotations / reprises d'exploitation		5 567,30		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
		Total	5 567,30	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS EE JJ ROUSSEAU	4 667,08		4 667,08	
ERASMUS Mat Jules FERRY	1 812,04		1 812,04	
ERASMUS Prim. Casal St Estève	4 085,38			4 085,38
ERASMUS Boussiron				
Total	10 564,50		6 479,12	4 085,38

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Centralisation Fournisseurs	6,72
Fournisseurs, Factures non parvenues	3 840,00
FOURNISSEURS	3 846,72

6. Dettes fiscales et sociales

CONGES PAYES	325,16
URSSAF	405,19
MUTUELLE OBLIGATOIRE MGEN	15,08
CAISSE DE RETRAITE AG2R	233,06
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	80,64
FORMAT° PROF CONTINUE UNIFORMAT	200,43
Etat Charges à payer	1 278,49
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 538,05

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

UR Occitanie	568,75
--------------	--------

8. Autres dettes

Centralisation Clients (Erasmus à reverser pour l'essentiel)	12 695,51
SOLDES FERMETURES COMPTE COOPS	11 151,01
AUTRES DETTES	23 846,52

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	40 150	40 702
Cotisation nationale par coopérateur	1,22 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,79 €	0,79 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	79 468,90	79 468,90
Cotisations versées à la Fédération	48 983,00	47 214,32
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	48 983,00	47 214,32

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères Erasmus		
SUBVENTION MINISTÈRES (FDVA) et divers		
Subventions conseil départemental (mission sociale)	1 311,00	1 916,00
Subventions communes		
Subvention IDEA		
Autres subventions aide CUI-CAE		
Total	1 311,00	1 916,00
Dont versées aux coopératives	1 311,00	1 916,00

3. Contributions financières

DONT Aides Fédération OCCE :

- Aide EBP	844,55
- Aide CAC	915,00
	1759,55

4. Aides financières

Subventions reversées aux coopératives (Mission sociale)	1311,00
	1311,00

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restantes dues sont : **2268,00**

Photocopieur (redevances annuelles de : **907,20** €. Echéance du contrat : **04/2027**)

(226,80 Trim x 4)

Contrat sur 5 ans 4 536 euros (première échéance trimestrielle, Avril 2022)

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de PERPIGNAN, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 7 rue Déodat de Séverac, 66000 PEPRIGNAN (environ 175 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **BANQUE POPULAIRE DU SUD :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire (convention du 07/06/2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	294 cptes coop centrales sur 294 cptes au total + siège	245 cptes coop centrales sur 318 cptes au total + siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 212 213,81	1 184 769,53
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	13 499,35	13 239,79
Montant des impôts dus par l'AD	1 110,25	1 123,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	12 389,10	12 116,79
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque POSTALE : NON MUTUALISE pas de convention**

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	26 cptes coop + compte siège	37 cptes coop + compte siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	165 071,73	211 193,07
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	N/A	N/A
Montant des impôts dus par l'AD	N/A	N/A
Montant des intérêts acquis nets après impôts	N/A	N/A
Pourcentage perçu par le siège	N/A	N/A